

Guiné Equatorial: um elo entre África, Península Ibérica e América Latina

La Guinée Équatoriale : en lien entre l’Afrique, la péninsule ibérique et l’Amérique latine

Equatorial Guinea: a link between Africa, Iberian Peninsula and Latin America

Adeline Darrigol*

Resumo: No passado, os intercâmbios entre a África Subsaariana e a América Latina se limitavam ao comércio escravo do Atlântico. A África subsaariana forneceu escravos para plantações na América Latina. A abolição da escravidão, a presença de afrodescendentes, a independência dos países da América Latina e da África mudaram as relações entre as duas regiões do mundo. Por razões históricas e linguísticas, a Guiné Equatorial é um elo entre a África, a Península Ibérica e a América Latina. Em 1984, o Congresso internacional hispânico e africano da cultura teve lugar em Bata. Em 2013, Malabo acolheu a terceira Cúpula da África e América do Sul. Durante o mesmo período, a Guiné Equatorial ingressou na comunidade dos países de língua oficial portuguesa (PALOP). Em 2011, o país adotou o português como terceira língua oficial. Em 2014, a Guiné Equatorial tornou-se membro da organização dos países de língua oficial portuguesa. Este artigo analisa as origens e os impactos do Congresso hispânico e africano internacional da cultura de 1984. Em seguida, estuda as questões e perspectivas da Cúpula da África e da América do Sul de 2013, com base em documentos de arquivo e de entrevistas.

Palavras-chave: África, América Latina, Espanha e Portugal, Guiné Equatorial, línguas e culturas

Résumé: Les échanges entre l’Afrique subsaharienne et l’Amérique latine étaient au tour de la traite atlantique pendant des siècles. L’Afrique subsaharienne fournissait des esclaves pour les plantations d’Amérique latine. L’abolition de l’esclavage, la présence d’ascendance africaine, l’indépendance des pays d’Amérique latine et d’Afrique ont modifié les relations entre les deux continents. Pour des raisons historiques et linguistiques, la Guinée équatoriale constitue un lien entre l’Afrique, la Péninsule Ibérique et l’Amérique latine. En 1984, le Congrès international de la culture hispanique et africaine a eu lieu à Bata. En 2013, Malabo a accueilli le troisième sommet Afrique et Amérique du Sud. Au cours de la même période, la Guinée équatoriale a rejoint la communauté des pays de langue portugaise. En 2011, le pays a adopté le portugais comme troisième langue officielle. En 2014, la Guinée équatoriale est devenue membre de l’organisation des pays de langue portugaise. Cet article analyse les origines et l’impact du Congrès international hispanique et africain de la culture de 1984 et met l’accent sur les enjeux et les perspectives du Sommet Afrique et Amérique du Sud de 2013. L’étude s’appuie sur des documents d’archives et des entretiens.

Mots clés: Afrique, Amérique Latine, Espagne et Portugal, Guinée Équatoriale, langues et cultures.

Abstract: In the past, exchanges between Sub-Saharan Africa and Latin America were reduced to Atlantic slave trade. Sub-Saharan Africa supplied slaves for plantations in Latin America. The abolition of slavery, the presence of Afro-descendants, the independence of Latin American and African countries changed the relations between the two regions of the world. For historic and linguistic reasons, Equatorial Guinea is a link between Africa, Iberian Peninsula and Latin America. In 1984, the international Hispanic and African Congress of Culture took place in Bata. In 2013, Malabo hosted the third Africa and South America Summit. During the same period, Equatorial Guinea joined Portuguese speaking countries community. In 2011, the country adopted Portuguese as its third official language. In 2014, Equatorial Guinea became full member of Portuguese speaking countries organization. This article analyses origins and impact of the international Hispanic and African Congress of Culture of 1984. Then, it studies issues and perspectives of Africa and South America Summit of 2013. To that end, it relies on archive documents, interviews and political speeches.

Keywords: Africa, Latin America, Spain and Portugal, Equatorial Guinea, languages and cultures

La Guinée équatoriale : hispanophone par son histoire coloniale

Les liens entre la Guinée équatoriale, la péninsule ibérique et l'Amérique latine remontent aux « découvertes » portugaises en Afrique du XVe siècle. Le 1^{er} janvier 1471, deux navigateurs et explorateurs portugais, João de Santerem et Pêro Escovar, débarquent sur l'actuelle île d'Annobon. Ils la baptisent Anobom (Nouvel An). Un an plus tard, leur compatriote Fernão do Po atteint la baie de Biafra et découvre l'actuelle île de Bioko. Il l'appelle Formosa (la belle). Mais en 1495, elle est rebaptisée en son nom¹. À la même période, Christophe Colomb découvre l'Amérique pour le compte de la Couronne de Castille. Souhaitant prévenir d'éventuels différends, les royaumes de Castille et du Portugal ratifient le Traité de Tordesillas le 7 juin 1494². Selon les dispositions de cet accord hispano-lusitanien, l'Afrique et l'actuel Brésil revenaient au Portugal et le reste de l'Amérique du Sud, aux Espagnols. Or, de 1580 à 1640, le Portugal subit l'occupation et la domination politique de l'Espagne. Lorsqu'il retrouve son indépendance, les relations entre les deux États se détériorent. Le Portugal qui souhaite étendre son empire colonial sud-américain, crée les colonies du Sacramento (dans l'actuel Uruguay) en 1680 et de Santa Catarina (île située dans l'actuel Brésil) en 1738, remettant ainsi en cause les clauses du Traité de Tordesillas. L'occupation portugaise génère des affrontements réguliers avec l'Armée royale espagnole. En 1746, Fernando VI accède au trône en Espagne ; ce qui favorise le rapprochement entre les deux États ibériques³. Celui-ci se matérialise par le Traité de Permuta qu'ils signent en 1750. En vertu de cet accord bilatéral, l'Espagne récupère les colonies du Sacramento et de Santa Catarina. En contrepartie, elle cède au Portugal un territoire de 500 000 Km² qui se situe à l'est du fleuve Uruguay. Mais sept villages⁴ d'Indiens Guarani et des missions jésuites espagnoles sont établis dans cette région. De 1752 à 1756, les Guarani résistent à l'occupation portugaise. Fernando VI meurt en 1759. Carlos III qui lui succède, annule le Traité de Permuta le 12 février 1761.

En 1776, de nouveaux conflits frontaliers hispano-lusitaniens éclatent en Amérique du Sud. À partir du Brésil, l'Armée portugaise envahit le sud du Río Grande. En représailles, une expédition espagnole occupe l'île de Santa Catarina et la colonie du Sacramento. C'est dans ce contexte que les deux États signent le Traité Préliminaire de San Ildefonso le 1^{er} octobre 1777⁵. L'Espagne rend les territoires occupés au Portugal. Le Traité comprend trois clauses secrètes. Celles-ci sont confirmées et publiées six mois plus tard, dans l'article 13 d'un « Traité d'amitié, de garantie et commerce »⁶. Selon les dispositions de cet article, le Portugal cède à l'Espagne deux îles du golfe de Guinée situées dans l'actuelle Guinée équatoriale (Annobon et Fernando Poo aujourd'hui île de Bioko), ainsi que les droits de naviguer, de pratiquer la traite négrière atlantique et de s'établir dans la région. L'Espagne va utiliser ces territoires africains comme réservoirs d'esclaves pour ses colonies d'Amérique.

À partir de 1780, une nouvelle législation encourage les ressortissants espagnols à participer activement et directement à la traite négrière atlantique. L'attribution de licences et la concession d'exonérations fiscales aux négriers espagnols se développent. Des décrets royaux sont signés à cet effet ; ceux du 25 janvier 1780, du 23 décembre 1783 et du 15 janvier 1784 par exemple. Le premier permet à Juan Bautista Ayarzábal, planteur espagnol de Saint Domingue d'y introduire 400 esclaves noirs. Le deuxième facilite à Jerónimo de Hijosa, commerçant de la Coruña, la déportation d'Africains à Montevideo. Grâce au troisième, Manuel Antonio López résidant à Vigo, arme deux bateaux et livre des esclaves noirs au Río de la Plata. Ces mesures incitatives se sont intensifiées au fil des années. C'est ainsi que le 8 mars 1791, les négriers espagnols sont autorisés à utiliser des bateaux de 500 tonnes, au lieu des 300 tonnes maximales antérieurement établies. Par ailleurs, le décret royal du 22 novembre 1792 dont le but était de favoriser l'augmentation du nombre d'esclaves à la Havane, a permis aux bateaux négriers espagnols de stationner pendant quarante jours dans le port, au lieu des huit jours précédemment prescrits dans le décret royal de 1791. Ce qui a facilité les ventes. Par ailleurs, l'Ordonnance royale du 24 janvier 1793 visait à intéresser les commerçants espagnols au trafic des esclaves sur les côtes africaines. Ainsi, tout ressortissant espagnol était autorisé à pratiquer la traite négrière atlantique à condition que le capitaine et la moitié des membres l'équipage du bateau dont il était le propriétaire, soient de nationalité espagnole. Suite à ces nouvelles dispositions, le « Santo Cristo de la Pasión » est parti de Montevideo en avril 1792 à destination de Fernando Poo, Corisco et Annobon (actuelle Guinée équatoriale). Le 17 avril 1793, il est revenu avec des esclaves africains originaires de ces trois territoires⁷. Mais, les révoltes des esclaves et le mouvement abolitionniste impulsé à la fin du XVIIIe siècle par les Britanniques, entament le système esclavagiste⁸. À partir de 1807, le trafic des esclaves connaît un changement notable. Le Royaume-Uni, abolit la traite négrière dans ses colonies. Puis, il fait pression sur les autres puissances européennes pour qu'elles adoptent également des lois abolitionnistes. Lors du Congrès de Vienne, une déclaration est signée en faveur de l'abolition de la traite négrière atlantique le 18 février 1815. Mais le Royaume d'Espagne s'y oppose. Le Royaume-Uni menace de décréter un embargo sur la canne à sucre espagnole. Il parvient ainsi à amener Fernando VII, Roi d'Espagne, à accepter le 23 septembre 1817, l'abolition immédiate du commerce des esclaves en Afrique au nord de l'équateur, et à la poursuivre dans le sud jusqu'au 30 mai 1820 (articles 1 et 2 du traité). En contrepartie, le Royaume-Uni s'engage à verser à l'Espagne une compensation financière de 400 000 livres le 20 février 1818 (articles 3 et 4)⁹.

La perte de son empire colonial sud-américain pousse l'Espagne à occuper les territoires hérités du Portugal dans le golfe de Guinée. La colonisation espagnole débute sur l'île de Fernando Poo en 1858. Carlos Chacón, Gouverneur

général espagnol, arrive sur l'île le 23 mai. Il s'installe à Santa Isabel, capitale de la colonie. Au mois de juillet, il se rend successivement à Annobon, Corisco et Elobey Chico. Sur ces deux dernières îles, il signe des traités d'allégeance à l'Espagne avec les chefs africains locaux¹⁰. De retour à Santa Isabel, il organise la colonisation. Il nomme les membres du Conseil chargés de l'assister dans le domaine judiciaire¹¹. En même temps, il adopte des mesures en vue de favoriser la circulation de la monnaie espagnole. Carlos Chacón organise aussi les droits de douane du port de Santa Isabel. Il entreprend la construction d'un hôpital et des aménagements routiers à Fernando Poo. Le Gouverneur général élabore également un plan de développement agricole et procède au recensement de la population de l'île.

À partir de cette période, on observe un net ralentissement de la colonisation en raison de l'éloignement de la Métropole, des difficultés climatiques et sanitaires. La délimitation géographique des Possessions espagnoles en Afrique centrale constitue aussi un facteur important. En effet, la découverte des mines de diamant et d'or en Afrique australe en 1867 et l'ouverture du Canal de Suez en 1869 suscitent l'intérêt des puissances européennes pour l'Afrique. L'Europe veut assurer un avenir radieux à l'industrialisation qui connaît un plein essor sur le continent. Pour ce faire, les différentes puissances européennes souhaitent contrôler les principales sources mondiales de matières premières. Elles recherchent également de la main-d'œuvre et des débouchés pour leurs produits manufacturés. Dès lors, les sociétés de géographie, les congrès de géographie coloniale, les explorateurs et les commissions officielles prospectent en Afrique des zones propices à l'occupation européenne. C'est dans ce contexte que le chancelier allemand Otto Von Bismarck convoque la Conférence de Berlin le 15 novembre 1884¹². L'acte final de cette rencontre est signé le 26 février 1885. La délimitation de zones d'influence en Afrique est soumise au jeu d'alliances et de rivalités entre les puissances européennes. À Berlin, l'Allemagne et la France concluent un accord tacite en défaveur de l'Espagne. Cet accord se transforme en protocole franco-allemand le 24 décembre 1885. L'Allemagne obtient le nord du Río Campo, et la France le sud du Río Muni¹³.

L'Espagne conteste vivement ce partage. Elle entreprend alors de longues et difficiles négociations avec la France de 1886 à 1900. Une commission mixte hispano-française est créée à cet effet. Elle se réunit à Paris en 1886, puis en 1888. Mais l'intransigeance des deux délégations empêche la résolution du différend. L'Espagne brandit ses droits historiques fondés sur le Traité du Pardo et les accords signés avec les chefs africains locaux¹⁴. La France les conteste et évoque sa présence effective dans la région. À ce propos, Elikia M'bokolo affirme : « le Traité du Pardo ne donnait de toute évidence aucun droit à l'Espagne, sinon la liberté de pratiquer la traite négrière ou des activités commerciales dans une région qui n'appartenait à aucune puissance européenne »¹⁵. Les deux pays adoptent deux lignes de défense diamétralement opposées. L'Espagne s'appuie

sur l'état de droit, la France sur l'état de fait. Dès lors, un compromis s'avère difficile.

Par ailleurs, les conflits internationaux dans lesquels le Royaume d'Espagne est engagé retardent la résolution du litige. La guerre d'indépendance de Cuba (1895-1898) oppose l'armée libératrice cubaine aux Forces Armées du Royaume d'Espagne. Les États-Unis d'Amérique s'ingèrent dans la guerre. Ils somment l'Espagne de se retirer de Cuba. Face au refus espagnol, l'Armée étatsunienne coule la flotte espagnole à Manille le 1^{er} mai 1898 et à Santiago (Cuba) le 3 juillet 1898. L'Espagne se résigne à solliciter l'armistice sous les auspices de la France. Un traité de paix est signé à Paris le 10 décembre 1898. L'Espagne renonce à ses droits de souveraineté et de propriété sur l'île de Cuba. Elle s'engage également à céder Porto Rico, les îles Guam et les Philippines aux États-Unis d'Amérique contre une compensation financière.

La pression de l'opinion publique et des sociétés privées pousse l'Espagne à reprendre avec la France, les négociations concernant la délimitation de leurs territoires coloniaux en Afrique équatoriale¹⁶. En février 1900, les deux parties se réunissent à nouveau à Paris. Les débats sont houleux. Cependant les deux parties s'acheminent progressivement vers un réel règlement du conflit. Finalement du 27 juin au 11 décembre 1900, la Convention entre la France et l'Espagne relative à la délimitation de leurs possessions coloniales dans le golfe de Guinée est signée, puis ratifiée le 22 mars 1901 à Paris¹⁷. L'Espagne obtient une zone insulaire et continentale. La première comprend les îles de Fernando Poo, Annobon, Corisco, ainsi que les îlots d'Elobey Grande et Chico, Cocoteros, Mbane et Pemba. La deuxième couvre une région comprise entre les fleuves Campo et Muni. Elle est communément dénommée le Río Muni ou la Guinée continentale espagnole. En contrepartie, le Royaume d'Espagne cède à la France une partie de l'actuel Maroc¹⁸.

En 1901, une commission mixte hispano-française se rend sur place et fixe les frontières précises des territoires coloniaux de la France et de l'Espagne en Afrique centrale. La Colonie espagnole du golfe de Guinée s'étend sur 28 051 km². Les Décrets royaux de 1901 et 1904 organisent la colonisation de ces territoires d'Afrique équatoriale¹⁹. La capitale de la Colonie est maintenue à Santa Isabel. Le Gouverneur général est assisté de trois sous-gouverneurs installés à Annobon, Bata et Elobey. Sur le plan linguistique, l'espagnol devient la langue unique et obligatoire de l'administration, de la justice et de l'enseignement. Ces dispositions linguistiques restent inchangées de l'indépendance de la Guinée équatoriale à nos jours.

Le premier congrès international hispano-africain de la Culture : origines, enjeux et perspectives

La Guinée équatoriale accède à l'indépendance en 1968. Les pays d'Amérique latine accueillent favorablement la décolonisation de ce territoire

dont ils se sentent proches historiquement et linguistiquement. Ils félicitent la Guinée équatoriale d'avoir choisi le 12 octobre, jour de la célébration de l'hispanité, comme date de l'indépendance. Ils espèrent également que le fait que le nouvel État soit hispanophone puisse consolider les relations entre l'Amérique latine et l'Afrique²⁰. Depuis lors, le concept de l'« afro-ibéro-américanisme » s'est développé en Guinée équatoriale²¹. Selon ce concept, le pays serait le représentant de la communauté hispanique en Afrique. Pour des raisons d'ordre historique et linguistique, il constituerait aussi le lien entre la péninsule ibérique, l'Amérique latine et l'Afrique. À ce titre, la Guinée équatoriale devrait favoriser les échanges commerciaux, ainsi que la coopération culturelle et scientifique entre l'Afrique et l'Amérique latine.

Ainsi, le Congrès international Hispano-Africain de la Culture s'est tenu à Bata (Guinée équatoriale) du 2 au 8 juin 1984²². Il a été organisé dans un contexte de prise de conscience générale des peuples africains de leurs valeurs culturelles. L'événement s'inscrit aussi dans le processus de « reconstruction nationale ». Après les années de dictature, la République de Guinée équatoriale bénéficie de l'aide financière et technique de la communauté internationale. Le gouvernement encourage le retour des exilés politiques afin qu'ils contribuent à « la reconstruction nationale ». Le 15 août 1982, les Équato-guinéens approuvent par référendum la Loi Fondamentale qui rétablit les droits civiques et consacre la démocratie. Des élections législatives multipartites sont organisées un an plus tard.

Par ailleurs, le Congrès International Hispano-africain de la Culture constitue la mise en œuvre des objectifs de la Conférence Mondiale sur les Politiques culturelles tenue à Mexico, du 26 juillet au 6 août 1982²³. Selon la déclaration finale adoptée à l'issue de ladite conférence, toutes les cultures appartiennent au patrimoine commun de l'humanité. La préservation et la diffusion du patrimoine culturel constituent un droit et un devoir des peuples. En effet, l'humanité s'appauvrit lorsqu'une culture du monde est méconnue ou détruite. La Conférence de Mexico rappelle aussi l'égalité des cultures et le droit de chaque peuple à affirmer, préserver et voir respectée son identité culturelle. Elle dénonce les atteintes que le colonialisme a portées au patrimoine culturel de l'humanité. Ces actions néfastes et destructrices ont rompu les liens unissant les peuples à leur passé. Dès lors, les peuples doivent réhabiliter leur patrimoine culturel. C'est par ce moyen qu'ils peuvent accéder à la souveraineté et à l'indépendance. La Conférence de Mexico a également demandé la restitution à leurs pays d'origine, des œuvres qui avaient été retirées de façon illicite. À Mexico, le système éducatif a été considéré comme un instrument de transmission des valeurs culturelles nationales et universelles. Toutefois, l'acquisition des connaissances scientifiques et techniques ne doit pas porter préjudice aux valeurs culturelles des peuples. Par conséquent, il a été recommandé que les langues natives soient revalorisées et deviennent un

véhicule du savoir. En outre, les moyens de communication de masse doivent diffuser les cultures et préserver l'identité culturelle des peuples. Enfin, la coopération culturelle internationale doit se fonder sur le respect de l'identité culturelle, de la dignité et de la valeur de chaque culture. Par conséquent, la coopération culturelle internationale exclut la subordination ou la substitution culturelle. Mais elle rééquilibre les échanges culturels et favorise la large diffusion des cultures ; surtout celles qui sont les moins connues. La coopération culturelle internationale doit contribuer à l'élimination du néocolonialisme et de la domination ; elle doit favoriser l'enrichissement de la vie des peuples à travers la connaissance d'autres cultures.

C'est en se basant sur ces principes qu'un groupe d'intellectuels équato-guinéens a entrepris l'élaboration d'une politique culturelle. À cet effet, des colloques ont été organisés à Bata et à Malabo en 1982. À l'issue des débats, les intellectuels équato-guinéens ont assigné cinq objectifs à la politique culturelle : la réhabilitation du rôle de la culture dans la mémoire collective, la récupération et la préservation du patrimoine culturel, l'éducation et l'animation culturelle, la gestion des industries culturelles et la coopération culturelle internationale. Pour ce faire, les intellectuels équato-guinéens ont proposé l'acquisition du matériel et des infrastructures en vue de développer les activités culturelles, la formation d'animateurs culturels, la diffusion des langues et des cultures équato-guinéennes à travers les moyens de communication de masse et leur introduction dans l'enseignement. Ils ont également recommandé la création d'organismes idoines ainsi que la coopération culturelle, notamment avec les pays d'Afrique et l'Unesco. Par ailleurs, les intellectuels équato-guinéens ont plaidé en faveur du rétablissement des équilibres régionaux en raison de la pluralité ethnique et de la dispersion géographique des territoires. À cet effet, ils ont suggéré la décentralisation des activités culturelles en créant des centres de développement culturel favorisant l'expression des créateurs dans les différentes régions du pays. Ils ont également sollicité le développement de la recherche scientifique portant sur les valeurs culturelles, la linguistique et l'histoire du pays.

À la suite de ces colloques, le Président de la République de Guinée équatoriale a proclamé le 4 juin 1983, « journée nationale de la révolution culturelle ». À cette occasion, il a particulièrement invité les intellectuels à s'engager dans le processus de revalorisation de la culture nationale. Un an plus tard, le Congrès International Hispano-africain de la Culture s'est tenu à Bata. Il a réuni des délégués venus de trois continents : Amérique (Chili, Colombie, Pérou, États-Unis d'Amérique), Europe (Espagne, France) et Afrique (Cameroun, Centrafrique, Gabon, Guinée équatoriale, Maroc, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe). Les représentants d'organisations nationales, régionales et internationales ont également participé aux travaux (Unesco, OUA, PNUD, CICIBA, CERDOTOLA). Les débats ont porté sur l'identité culturelle du peuple équato-guinéen à la fois africaine et hispanique. Les participants se sont aussi

concertés sur les politiques culturelles en vue de proposer au gouvernement les mesures idoines de préservation de l'identité culturelle équato-guinéenne et d'intensification de la coopération culturelle internationale.

Repartis en ateliers, les participants au Congrès hispano-africain de la Culture ont développé les thèmes suivants : oralité et transmission littéraire, cause de la fragilisation des cultures africaines, problématique culturelle de la Guinée équatoriale, échanges culturels et transferts technologiques. En ce qui concerne l'oralité et la transmission littéraire, le Congrès a recommandé la réalisation d'inventaires de la littérature orale équato-guinéenne conformément aux normes et techniques en vigueur en la matière. Par ailleurs, les intellectuels et les écrivains de Guinée équatoriale ont été conviés à la création littéraire valorisant la savoir traditionnel. La culture équato-guinéenne se caractérise quant à elle par le double apport culturel africain et hispanique. La promotion de la culture nécessite l'appui de l'État équato-guinéen à travers l'exécution de projets culturels, la fourniture de matériel et d'infrastructures nécessaires. Les participants ont reconnu que la colonisation a fragilisé les cultures africaines du fait qu'elle visait l'assimilation des peuples indigènes ; elle a eu un effet dévastateur sur les valeurs culturelles africaines. Dès lors, la renaissance culturelle s'avère indispensable. Le Congrès hispano-africain a plaidé en faveur d'un nouvel ordre mondiale des échanges culturels et transferts technologiques basé sur la réciprocité et le respect des identités culturelles des peuples. Les participants au Congrès de Bata ont proposé que la politique culturelle équato-guinéenne poursuive les objectifs suivants : la récupération et la préservation du patrimoine culturel, l'adaptation du système éducatif au développement culturel, la pratique de la coopération régionale, sous régionale et internationale. Pour sa part, le gouvernement équato-guinéen s'est engagé à adopter les mesures assurant la continuité de l'usage et du statut officiel de l'espagnol ; développer des activités culturelles et éducatives qui assurent la promotion des valeurs culturelles traditionnelles ; assurer la promotion du livre en Guinée équatoriale afin qu'augmentent les taux de lecture à travers l'expansion des bibliothèques et la diffusion des livres ; créer et conserver des musées, centres culturels et archives nationales.

L'organisation du troisième sommet Afrique-Amérique du Sud : œuvrer pour la coopération Sud-Sud

Le troisième sommet Afrique-Amérique du Sud s'est tenu en Guinée équatoriale du 20 au 23 février 2013. Il s'inscrivait dans la continuité des deux précédents sommets. Au début des années 2000 et sous l'impulsion des Présidents Luiz Inácio Lula da Silva et Hugo Chávez Frías, les pays sud-américains manifestent la volonté de développer les relations commerciales avec l'Afrique. C'est ainsi que les chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de l'Union des Nations Sud-américaines (UNASUR) et ceux de

l'Union Africaine se sont rencontrés successivement en 2006, 2009 et 2013 à l'occasion de trois sommets.

Le premier Sommet Amérique du Sud-Afrique s'est tenu du 26 au 30 novembre 2006 à Abuja au Nigéria. Les débats ont porté sur les préoccupations communes : l'élargissement du Conseil de Sécurité des Nations Unies aux pays du Sud ; la réforme de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International afin qu'ils allègent leurs politiques vis-à-vis des pays en développement, tout en accordant des prêts sur la base de négociations et à des taux préférentiels. Les pays sud-américains et africains ont également souhaité que les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce soient révisées pour faciliter l'accès de leurs produits sur le marché international. Le sommet d'Abuja a aussi établi les bases de la coopération interrégionale dans les domaines agricoles, commerciaux, environnementaux, scientifique et culturels. Un comité de suivi Amérique du Sud-Afrique a par ailleurs été créé. Cet organe est chargé de veiller à l'application du programme de coopération et de diffuser les informations relatives aux mécanismes de la coopération entre les deux régions²⁴.

Le Sommet d'Abuja était une initiative conjointe du Nigéria et du Brésil, puissances économiques et démographiques d'Afrique et d'Amérique du Sud. Le Nigéria est le pays le plus peuplé et le premier producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne. Il est également le premier partenaire commercial du Brésil en Afrique. C'est aussi à travers le Nigéria que le Brésil a développé les échanges commerciaux avec les pays de la zone monétaire d'Afrique de l'Ouest²⁵. L'arrivée au pouvoir de Luiz Inácio Lula da Silva au Brésil a transformé les relations politiques et commerciales avec l'Afrique. Sur le plan diplomatique, ce changement s'est traduit par la forte présence du Brésil sur le continent africain. De 2003 à 2005, le président Lula a effectué de nombreuses visites officielles en Afrique, devenue une priorité stratégique de sa politique étrangère. Parallèlement, le nombre des ambassades brésiliennes en Afrique et les échanges commerciaux avec le continent ont doublé²⁶. En Afrique, les entreprises brésiliennes investissent principalement dans le secteur de l'énergie (pétrole et gaz), l'exploitation minière, le bâtiment et les travaux public²⁷. Dans le domaine commercial, les échanges entre le Brésil et l'Afrique ont doublé, principalement dans les secteurs pétrolier et minier. Le président Lula a également recherché des alliances entre le MERCOSUR et les blocs régionaux. Des accords ont été signés avec l'Union douanière de l'Afrique australe²⁸. À Abuja, le président Lula da Silva sollicitait également des soutiens afin d'obtenir pour son pays un siège permanent au Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et la présidence de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Le deuxième Sommet a été organisé du 26 au 27 septembre 2009 sur l'île de Margarita au Venezuela. C'est lors de cette deuxième rencontre interrégionale qu'ont été mis en place le Comité Stratégique Présidentiel et le Secrétariat Permanent²⁹. Le Venezuela a aussi renforcé ses relations économiques avec les

pays africains. En 2005, le président Hugo Chávez nomme un Vice-ministre chargé de l'Afrique. Il est chargé de consolider la présence diplomatique du Venezuela en Afrique, de renforcer la coopération économique et culturelle avec les pays africains. De 2005 à 2008, 22 ambassades du Venezuela sont ouvertes en Afrique. Parallèlement, des accords de coopération sont signés avec 19 pays africains, notamment dans les secteurs de l'énergie et de la culture³⁰. Le Venezuela a par ailleurs profité de l'organisation du sommet de 2009 pour signer des accords de coopération dans le domaine de l'exploitation minière, avec cinq autres pays africains³¹.

Initialement prévu en Libye en 2011, le troisième sommet Afrique-Amérique du Sud a eu lieu le 20 février 2013 à Malabo en Guinée équatoriale. 54 pays africains et 12 pays sud-américains ont participé à la rencontre interrégionale consacrée aux « stratégies et mécanisme de renforcement de la coopération Sud-Sud ». Au cours du sommet, il a été aussi recommandé de réviser la structure institutionnelle du forum de coopération Afrique-Amérique du Sud afin de la rendre efficace et mieux adapté au nouveau contexte international. Il a également été décidé d'élargir le forum de coopération aux pays d'Amérique centrale et des Caraïbes³². À cette occasion, le président équato-guinéen a rappelé les origines et objectifs des Sommets Afrique-Amérique du Sud :

L'histoire commune de la colonisation, la lutte pour l'indépendance des peuples d'Amérique du Sud et d'Afrique, la complémentarité des économies des deux continents, la nécessité de réunir nos ressources naturelles, ainsi que le potentiel humain, les connaissances et les expériences afin de travailler ensemble pour renforcer davantage la coopération sud-sud, sans écarter nos partenaires traditionnels du Nord, mais unis pour leur exiger un ordre mondial plus équilibré³³.

En marge de ce troisième sommet, il a été organisé une table-ronde portant sur les infrastructures, le transport et l'énergie. Elle visait d'une part à échanger les idées, expériences et pratiques dans les domaines concernés ; d'autre part à développer les investissements entre l'Afrique et l'Amérique du Sud à travers des projets communs aux deux régions. Les participants ont également exprimé le souhait de repenser le forum de coopération Afrique-Amérique du Sud sur trois axes : la coordination politique et diplomatique dans les fora multilatéraux ; la coopération Sud-Sud et les échanges entre les peuples. Ces axes seront pris en compte lors du quatrième sommet Amérique du Sud-Afrique prévu en Équateur.

Une lusophonie historique, institutionnelle et pragmatique

En 2006, la République de Guinée équatoriale obtient le statut pays observateur de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP). En 2011, le portugais est élevé au rang de langue officielle du pays³⁴. En

2014, la Guinée équatoriale devient membre de plein droit de la CPLP. Les liens historiques et linguistiques issus de la colonisation portugaise de l'île d'Annobon, la visibilité sur la scène publique internationale et la nécessité de renforcer la coopération avec les pays lusophones ont motivé les décisions du gouvernement équato-guinéen.

D'une part, l'île d'Annobon située en Guinée équatoriale est une ancienne colonie portugaise. Suite au Traité de Tordesillas de 1494, le Portugal entreprend la colonisation des territoires qui lui ont été concédés. À partir de 1524, il entame la colonisation de l'île d'Annobon. Cette année-là, le Roi du Portugal Juan III, accorde à Alvaro Da Cunha les droits de peupler et d'exploiter l'île³⁵. En 1592, un Gouverneur portugais est nommé à Annobon. En 1606, l'île devient une capitainerie. Selon la réglementation portugaise de l'époque, la capitainerie était un territoire concédé à un seigneur féodal dénommé Capitaine. Les terres lui appartenaient. Il les subdivisait en lots et les louait aux colons contre un tribut. Les colons étaient tenus de les cultiver pendant au moins cinq ans. Les capitaines étaient exonérés d'impôts.

Le peuplement d'Annobon s'effectue depuis la colonie portugaise de Sao Tomé d'où les colons portugais déportent des esclaves africains. Ces derniers sont majoritairement établis au nord de l'île (Palea) et travaillent dans les plantations de coton et de fruits tropicaux³⁶. À la fin du XVIIe siècle, Annobon, colonie de peuplement et d'exploitation, sert aussi de relai aux navires portugais. En raison de sa situation géographique, l'île constitue un excellent point d'escale sur la route des Indes, et plus tard sur l'itinéraire du trafic d'esclaves entre l'Afrique et le Brésil. La plupart des bateaux s'arrêtent à Annobon pour se ravitailler en eau et en vivres³⁷.

Sur le plan linguistique, un créole à base lexicale portugaise se développe à Annobon. Historiquement il est apparu dans les plantations de Sao Tomé pendant la traite négrière atlantique et la colonisation portugaise. Les esclaves africains déportés à Annobon l'ont emporté avec eux dans leur nouvelle île d'établissement³⁸. À leur arrivée sur l'île d'Annobon, ces esclaves ont créé une tribu qu'ils ont appelé « Ambô », mot qui se traduit par « hommes nouveaux » en langue française. Le terme Ambô est la transformation et la contraction de l'appellation (Anno Bõ) que l'île a reçue de ses « découvreurs » portugais³⁹. Par ailleurs, les esclaves africains d'Annobon ont dénommé leur créole « fá d'ambô ». « Fá » est un substantif donc la racine est verbale. Il est dérivé du verbe portugais « falar » qui signifie en français « parler, discuter ». Dès lors, le fá d'ambô est la langue, la voix ou la parole des Ambô⁴⁰. Ce créole assumait le rôle de langue vernaculaire. Il est devenu la langue maternelle des habitants de l'île. En effet, le fá d'ambô était un outil de communication entre habitants de l'île (colons portugais et esclaves africains). Il était utilisé par l'ensemble de la population de l'île et dans tous les milieux sociaux, notamment dans les familles et lieux de travail des esclaves. Le fá d'ambô était aussi la langue du

culte catholique et de l'enseignement du catéchisme. Ce créole à base lexicale portugaise subsiste encore sur l'île d'Annobon en Guinée équatoriale.

Le rapprochement de la Guinée équatoriale de l'espace lusophone s'explique également par les avantages économiques et géopolitiques qu'offre la Communauté des Pays de langue portugaise (CPLP). C'est le 17 juillet 1996 que naît la CPLP à Lisbonne. La Communauté regroupe aujourd'hui neuf pays : l'Angola, le Brésil, le Cap vert, la Guinée équatoriale, la Guinée Bissau, le Mozambique, le Portugal, Sao Tomé et Príncipe, le Timor Oriental. C'est un espace linguistique et culturel que le Portugal a recréé avec ses anciennes colonies d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. La CPLP constitue un espace géolinguistique et culturel de pays unis par le partage d'une langue : le portugais. Cette langue demeure pour les États de la CPLP non seulement un instrument de communication, mais aussi un héritage historique et culturel. En règle générale, les anciennes puissances coloniales européennes tentent de reconstituer les empires sous la forme d'institutions supranationales (Commonwealth, OIF et CPLP). Les relations avec les anciennes colonies sont redéfinies et reconfigurées pour des raisons d'ordre économique et culturel. Ainsi, la CPLP s'étend sur quatre continents : l'Afrique, l'Amérique, l'Asie et l'Europe. Cet ensemble joue un rôle politique et culturel majeur sur la scène internationale à l'instar de l'OIF e et du Commonwealth. À l'ONU par exemple, les pressions de la CPLP ont abouti à l'indépendance du Timor Oriental. L'Organisation s'est aussi engagée en faveur d'un réaménagement du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle a par ailleurs activement contribué au règlement des conflits politiques et au développement de la démocratie dans les pays lusophones d'Afrique. En règle générale, « les neuf » adoptent une position commune ; ce qui permet à la CPLP d'être un interlocuteur efficace et crédible sur la scène internationale⁴¹.

Selon les textes constitutifs de l'Organisation, elle est un « forum multilatéral privilégié et qui vise le renforcement de la coopération entre ses membres ». La Communauté se charge également de la coopération dans divers domaines (éducation, santé, science et technologie, agriculture, défense et sécurité intérieure, administration publique, communication et justice). Elle réalise aussi des projets de promotion et de diffusion de la langue portugaise. La CPLP reste un forum offrant un cadre institutionnel aux États membres, des avantages politiques, économiques et culturels. Pour les pays africains, la CPLP contribue à la visibilité sur la scène publique internationale et au développement économique.

Le statut de pays observateur associé a été créé en 2005 lors du Conseil des Ministres de la CPLP tenu à Luanda (Angola). Il vise à favoriser l'ouverture de l'organisation aux pays tiers. Le pays observateur associé peut participer aux réunions techniques, ainsi qu'aux Conférence des Chefs d'État et aux Conseils des Ministres de la CPLP. C'est lors du Conseil des Ministres réuni

à Bissau en juillet 2006 que la République de Guinée équatoriale a obtenu le statut d'observateur associé. Le Sénégal bénéficie du même statut depuis juillet 2008. Suite aux « découvertes » du XVe siècle, le Portugal s'est implanté dans ces pays africains. Par ailleurs, deux créoles à base lexicale portugaise restent en usage sur l'île d'Annobon (Guinée équatoriale) et en Casamance (Sénégal).

La coopération entre la République de Guinée équatoriale et la CPLP porte principalement sur l'éducation (formation professionnelle et des cadres). Le pays souhaite également renforcer ses relations avec le Portugal, le Brésil et l'Angola. Sur le plan géopolitique, le Portugal occupe une position importante en Europe. Il est membre de l'Union européenne, et au niveau international, participe activement aux principales organisations politiques, économiques, de sécurité et de défense. Le Portugal est également membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies. En outre, la diplomatie portugaise reste active : elle a soutenu l'indépendance du Timor Oriental, négocié les accords de paix en Angola et au Mozambique et appuie l'admission du Brésil au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU. Le Brésil est quant à lui, une puissance économique et un partenaire privilégié. Avec l'Afrique du Sud, la Chine, l'Inde et la Russie, le Brésil appartient au groupe des pays BRICS. État émergent, le Brésil se distingue par une démographie importante, un territoire immense, des ressources naturelles considérables et une forte présence dans l'économie internationale. Ce qui lui procure une position privilégiée au sein des organisations internationales. Au cours de ces dernières années, l'influence culturelle et linguistique du Brésil s'est également accrue dans le monde. Elle s'est affirmée à travers le cinéma, la télévision, l'édition et la recherche scientifique. Par ailleurs, la diplomatie brésilienne est efficace. Le Brésil apparaît comme le défenseur des pays du Sud notamment aux Nations Unies, à l'OMC et au G20. En effet, le Brésil souhaite l'ouverture du Conseil de Sécurité aux pays du Sud, la réforme du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, ainsi que la refonte de l'Organisation Mondiale du Commerce dont il brigue la présidence. En outre, le Brésil qui n'est pas un État colonialiste, bénéficie d'un capital de sympathie en Afrique. Il a participé aux forces de maintien de la paix au Mozambique et en Angola. Enfin, le Brésil, pays émergent, recherche des marchés et des partenaires économiques en Afrique. Grâce au boom pétrolier qu'elle connaît depuis le début des années 2000, la Guinée équatoriale exerce une force d'attraction sur les investisseurs étrangers parmi lesquels le Brésil. Les relations entre les deux pays se sont consolidées au cours de ces dernières années (diplomatie, commerce, recherche scientifique et éducation). L'Angola est actuellement le deuxième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne. Le pays joue également un rôle majeur dans le règlement des crises politiques sur le continent. Au sein de la CPLP, l'Angola constitue un membre important des Pays Africains de Langue Portugaise (PALOP). C'est à ce titre qu'elle a soutenu la candidature de la République de

Guinée équatoriale. Luanda recherche un allié stratégique en Afrique centrale, essentiellement francophone, et souhaite également réduire l'influence du Nigéria, géographiquement proche de la République de Guinée équatoriale⁴².

L'afro-ibéroaméricanisme à consolider

La Guinée équatoriale sert de lien entre l'Afrique, l'Amérique latine et la Péninsule ibérique. Le premier Congrès hispano-africain de la Culture a eu un impact international en regroupant des participants venus de ces trois régions du monde. Toutefois, les résolutions du Congrès n'ont pas été appliquées. À l'espoir de la réhabilitation des cultures de Guinée équatoriale, a succédé le désenchantement et la frustration. Les cultures équato-guinéennes sont toujours réduites à la folklorisation et au tourisme : exploitation de la fête du Botoi (rite bubi de la fécondité) le 20 mai à Bioko ; des fêtes traditionnelles bubi du taro et de l'igname organisées respectivement le 20 janvier à Rebola et le 23 octobre à Moka. À l'occasion des fêtes légales équato-guinéennes, les Ndowe exécutent leur principale danse rituelle : Ivanga⁴³. Les danses des Fernandins sont également exécutées à Malabo : bonko, kunki et lenki⁴⁴. Dans la région continentale, les joueurs de Mvet interprètent des compositions de type épique, lyrique et satirique. Cependant, le Ministère de la Culture et du Tourisme a mené les négociations avec le gouvernement espagnol en vue de la restitution partielle des biens culturels et des archives de la période coloniale.

Conformément aux résolutions du Congrès de 1984, la coopération internationale devrait octroyer des aides en vue de la constitution des fonds pour les lectures publiques, l'acquisition du matériel audio-visuel, la reproduction et l'animation culturelle. En outre, des bourses de formation de bibliothécaires, conservateurs de musées, animateurs culturels, spécialistes de linguistique africaine et de compilation des traditions orales devraient être offertes aux Équato-guinéens. Aucune initiative n'a été entreprise dans ce sens.

Dans le domaine linguistique, l'usage et le statut officiel de l'espagnol ont été renforcés conformément aux résolutions du Congrès de 1984. En Guinée équatoriale, l'espagnol bénéficie d'une légitimité linguistique. Les textes législatifs lui confèrent un statut explicite. En effet, l'espagnol demeure la langue exclusive de l'enseignement, de l'administration et de la justice. La Loi Générale de l'Éducation de 2007 a réformé le système éducatif équato-guinéen⁴⁵. Cette réforme a été réalisée en collaboration avec l'Espagne (expertise, édition et fourniture des manuels scolaires). Actuellement, le système éducatif comprend quatre niveaux : le préscolaire, le primaire, le secondaire et le supérieur. En Guinée équatoriale, le système judiciaire a été réformé en 1998⁴⁶. La langue espagnole demeure la langue du pouvoir judiciaire équato-guinéen. Cet idiome est employé dans les tribunaux. Les procès se déroulent en espagnol. Les plaidoiries des avocats et les décisions de justice sont rendues dans cette même langue. Si les accusés ou les témoins ne s'expriment

pas en espagnol, les services des interprètes sont sollicités. À l'Assemblée Nationale, les députés délibèrent en espagnol. Les lois sont rédigées et promulguées dans cette même langue. Elles sont publiées au journal officiel de la République de Guinée équatoriale exclusivement en langue espagnole. À la Présidence de la République, l'espagnol est utilisé dans les différents services. Dans les entreprises publiques, les services sont fournis en espagnol. Dans l'administration, la répartition des langues reste sans ambiguïté : l'espagnol est l'unique langue de travail. Les différents services administratifs communiquent à partir de circulaires, notes de service, avis, communiqués et règlements intérieurs rédigés en langue espagnole. Les documents destinés au grand public (formulaires, notices explicatives, etc.) sont aussi écrits en espagnol. Lors des consultations électorales, les bulletins de vote et les directives aux électeurs sont également présentés en espagnol. Sur le plan social, l'espagnol remplit aussi la fonction de langue de communication interethnique. D'une part, l'intercompréhension est impossible entre les cinq langues autochtones. D'autre part, les Équato-guinéens quittent souvent leur région d'origine pour des raisons professionnelles ou scolaires. La langue espagnole constitue donc un élément fondamental de la cohésion et de l'unité nationale.

Depuis la réforme du système éducatif de 2007, les langues bantoues et créoles constituent une option dans l'enseignement secondaire (deux heures hebdomadaires). Néanmoins, l'article 4 de la Constitution modifié successivement en 1995, 1998 et 2011 ne leur attribue aucun statut public. Leur usage et leurs fonctions ne sont pas clairement définis. Faire « partie intégrante de la culture nationale » reste une expression vague. La Constitution parle de « langues autochtones » mais elle ne les identifie pas. Quelles sont les langues autochtones ? Comment se dénomment-elles ? Quel est leur nombre ? Quel est leur véritable statut ? Le texte constitutionnel reste muet sur ces sujets. En revanche, le même texte souligne clairement le statut de l'espagnol, du français et du portugais : « les langues officielles de la République de Guinée équatoriale sont l'espagnol, le français et le portugais ». Nous constatons un vide juridique, un certain silence vis-à-vis des langues autochtones, une forme de folklorisation qui ne les envisage que sous l'angle de la conservation du patrimoine culturel. Par ailleurs, l'article 4 de la Constitution équato-guinéenne établit la hiérarchisation et l'inégalité entre les langues officielles (l'espagnol, le français et le portugais) et les autres (les langues autochtones). Il est évident que les langues et les cultures sont liées. Selon Will Kymlicka, la culture : « offre à ses membres des modes de vie, porteurs de sens, qui modulent l'ensemble des activités humaines, au niveau de la société, de l'éducation, de la religion, des loisirs et de la vie économique, dans la sphère publique et privée »⁴⁷. Les langues constituent quant à elles le véhicule, les modes de transmission et de préservation des cultures des peuples. C'est aussi à travers la langue que l'on communique avec son environnement familial ou sa communauté culturelle.

Or, comme le précise : « Pour qu'une culture survive, il faut d'abord et avant tout que sa langue soit celle du gouvernement c'est-à-dire qu'elle soit la langue de l'enseignement public, des tribunaux, des services sociaux, du système de santé, etc. »⁴⁸. Certes, l'allusion aux langues autochtones dans les textes constitutionnels représente une forme de reconnaissance. Elle reste cependant sans grande portée pour ces langues qui sont privés de statut officiel.

Concernant, le Sommet Amérique du Sud-Afrique de 2013, il a permis de construire le dialogue interrégional sur les préoccupations communes. Les échanges commerciaux entre les deux régions se sont également accrus. Toutefois, les difficultés financières et l'instabilité politique, le manque de volonté politique et les insuffisances institutionnelles limitent le fonctionnement du forum de coopération et la réalisation des projets socio-économiques. Or, l'histoire commune, les potentialités énergétiques et commerciales favoriseraient une coopération réciproquement avantageuse aux deux régions. La réussite du partenariat Amérique du Sud-Afrique nécessite la consolidation institutionnelle du forum de coopération, l'implication active de la société civile et des pays tels que le Brésil, le Venezuela, la Guinée équatoriale ou l'Afrique du Sud. Ces questions seront traitées lors du prochain Sommet prévu en Équateur.

Quant au rapprochement de la Guinée équatoriale de l'espace lusophone, il se fonde sur des intérêts essentiellement économiques et géopolitiques : la visibilité sur la scène publique internationale et la diversification des partenaires économiques. Depuis 2011, le gouvernement n'a adopté aucune mesure en faveur de la promotion et de la diffusion du portugais, pourtant devenu langue officielle du pays.

Notes

* Université de Rennes 2. Rennes, France. E-mail: adeline.darrigol@laposte.net

1 BRÁSIO, António. *Monumenta Missionaria Africana*, vol. I. Lisboa: Agência Geral do Ultramar, 1952, p. 53.

2 *Tratado de Tordesillas, hecho entre los Señores Reyes Católicos, D. Fernando y D. Isabel, y el Rey de Portugal D. Juan II, sobre los límites a las conquistas en América en el año 1494*, Manuscrito. Madrid: Biblioteca Nacional de España.

3 Ce monarque espagnol épouse en 1729, Bárbara de Bragança (Lisbonne 1711- Madrid 1758), fille de Juan V, Roi du Portugal et de son épouse María Ana de Austria. L'influence de la Reine consolidera les relations entre les deux États.

4 San Luis, San Nicolás, San Borja, San Miguel, San Juan Bautista, San Lorenzo et Santo Ángel. Ces villages constituaient les Missions Orientales des Pères Jésuites espagnols.

5 *Tratado preliminar de paz y de límites en la América Meridional, relativo a los Estados que en ella poseen las Coronas de Portugal y España, firmado en San Ildefonso, el primer de octubre de 1777*, Manuscrito. Madrid : Biblioteca Nacional de España. Ce Traité Préliminaire délimite les territoires coloniaux espagnols et portugais en Amérique du Sud.

6 *Tratado de amistad, garantía y comercio entre las Coronas de España y de Portugal, El Pardo, el 24 de marzo de 1778*, Manuscrito. Madrid: Biblioteca Nacional de España.

7 Archivo General de Simancas. Estado, leg. 7411(bis) – 264 et 266.

8 Lire à ce sujet : ANSTEY, Roger. *The Atlantic slave trade and the British abolition (1760-1810)*. New Jersey: Macmillan, 1975, 456 p.

9 The National Archives, FO94/294.

10 Orden general del Gobierno General: Teniente Gobernador. Nombrándolo; Decreto del Gobierno General: Nacionalidad. Anexión naturales Cabo San Juan; Orden General del Gobierno general del 23 de julio de 1858: Cabo San Juan. Nombra Jefe Distrito.

11 Decreto del Gobierno General del 15 de octubre de 1858: Justicia. Nombra miembros Consejo.

12 Lire à ce sujet : BRUNTSCHWIG, Henri. *Le partage de l'Afrique noire*. Paris : Flammarion, 2009 ; DE GEMEAUX, Christine ; AMAURY Lorin (dir.). *L'Europe coloniale et le grand tournant de la conférence de Berlin (1884-1885)*. Paris : le Manuscrit-Recherche, 2013 ; TORRES CAMPOS, Rafael. *La cuestión de los ríos africanos y la conferencia de Berlín*. Madrid : Imprenta de la Revista de legislación, 1885.

13 Le protocole franco-allemand de 1885 porte sur les frontières des possessions coloniales de l'Allemagne et de la France en Afrique occidentale. Il sera suivi de celui du 15 mars 1894 qui fixe les limites orientales du Cameroun allemand.

14 Sur ce sujet, se reporter à : FERNÁNDEZ DURO, Cesáreo. *Memorias*. Madrid: Archivos del Museo Naval, M.S. 1914, fol. 34 y Documento 5, fol. 224; *Correspondencia*. Madrid: Archivos del Museo Naval, M.S. 1911, fol. 11.

15 M'BOKOLO, Elikia. *Noirs et Blancs en Afrique Équatoriale. Les sociétés coloniales et la pénétration française (1824-1874)*. Paris : Hautes Études en Sciences Sociales, Centre de Recherches Historiques, Civilisations et Sociétés, 1981, p. 51.

16 En Espagne, suite à la perte des colonies de Cuba et des Philippines, l'opinion publique, des entreprises catalanes et la Société Royale de Géographie se mobilisent en faveur du règlement rapide et définitif du litige franco-espagnol en Afrique Équatoriale.

17 *Convenio entre España y Francia para la delimitación de las Posesiones de ambos países en el África Occidental, en la costa del Sahara y Golfo de Guinea, firmado en París el 27 de marzo de 1900*. Gaceta, Madrid, 30 de marzo de 1901. Madrid: Biblioteca Nacional de España. L'article 4 fixe la délimitation des frontières, et l'article 11 souligne le droit de péremption de France en cas de vente du territoire par l'Espagne

18 En effet, un différend frontalier opposait les deux pays dans la région du Cap Blanc. Le territoire litigieux se trouvait à la frontière du Sahara Espagnol. Ce territoire, avec ceux du golfe de Guinée ont constitué les seules colonies espagnoles sur le continent africain.

19 Real decreto del 12 de abril de 1901. *Organización central. Encomienda. Ministro de Estado, régimen y gobierno colonia*. Gaceta, Madrid, 13 de abril de 1901; Real decreto del 11 de julio de 1904. *Administración local. Estatuto orgánico*. Boletín Oficial de la Colonia, Santa Isabel, 15 de enero de 1909.

20 Interventions à la session plénière de l'Assemblée Générale de l'ONU, le 9 octobre 1968, Archives de l'ONU : ONU A/PV 1692.

21 Teodoro Obiang Nguema, presidente de la República de Guinea ecuatorial, *II Congreso Internacional de la Lengua española*, Valladolid, 2001.

22 *Informe final del primer Congreso Internacional Hispánico-Africano de Cultura*. Malabo: República de Guinea Ecuatorial, Ministerio de Educación, Turismo y Cultura, 1984.

23 Unesco. *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence Mondiale sur les Politiques Culturelles*. Mexico, 26 juillet-6 août 1982.

24 *Abuja declaration, first Africa-South America Summit, 26-30 November 2006*. Abuja, Nigeria, ASA/Summit/doc.01(I).

25 Elle regroupe la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone.

26 De 2003 à 2005, les échanges commerciaux entre le Brésil et l'Afrique sont passés de 6 milliards à 12,6 milliards de dollars. Source: Ministério do Desenvolvimento, Indústria e Comércio Exterior, 2005. <http://www.mdic.gov.br/>

27 Spécialisée dans le pétrole et le gaz, la société Petrobras opère au Nigéria, au Sénégal, en Angola, au Mozambique et en Tanzanie. Companhia Vale do Rio Doce concentre ses activités dans l'exploitation minière en au Mozambique, en Afrique du Sud, Guinée et Angola. Odebrecht, entreprise du Bâtiment et Travaux Publics, construit des tunnels, barrages hydroélectriques et autoroutes dans des pays tels que le Libéria, le Gabon, le Congo, l'Afrique du Sud et le Botswana.

28 Créée en 1969, la SACU (Southern African Customs Union) regroupe l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie, le Swaziland et le Lesotho. Les accords signés entre le MERCOSUR et la SACU portent sur les tarifs douaniers, les conditions sanitaires et phytosanitaires, la coopération douanière, les zones de libre-échange et le secteur automobile. Concernant ces accords, se reporter à : Preferential Trade Agreement between the Southern Common Market (MERCOSUR) and the Southern African Customs Union (SACU), 16th December 2004 ; Acuerdo Preferencial de Comercio entre el Mercado Común del Sur (MERCOSUR) y la Unión Aduanera de África del Sur (SACU), 3 de abril de 2009.

29 *Declaración de Nueva Esparta, II Cumbre América Del Sur-África, República Bolivariana de Venezuela*. Isla de Margarita, Nueva Esparta, 26 y 27 de septiembre de 2009.

30 Éthiopie, Sénégal, Namibie, Bénin, Niger, Afrique du Sud, Seychelles, Guinée Bissau, RAS, Swaziland, Kenya, Maroc, Égypte, Nigeria, Soudan, Libye, Mali, Algérie et Gambie.

31 Acuerdo entre el gobierno de la República Bolivariana de Venezuela y el gobierno de la República islámica de Mauritania sobre la cooperación energética, Acuerdo de cooperación energética entre el gobierno de la República Bolivariana de Venezuela y el gobierno de la República de la República de Guinea Ecuatorial, Acuerdo de cooperación energética entre el gobierno de la República Bolivariana de Venezuela y el gobierno de la República de Cabo Verde, Acuerdo marco de cooperación entre el gobierno de la República Bolivariana de Venezuela y el gobierno de la República de Sierra Leone.

32 Déclaration de Malabo, *Troisième Sommet Afrique-Amérique du Sud*. Malabo, Guinée équatoriale, 20-22 février 2013, ASACOF/HS/Decl. (III).

33 « La historia común de colonización y lucha por la independencia de los pueblos de América del sur y de África, la complementariedad de las economías de ambos continentes, la necesidad de sumar los recursos naturales (...), así como el potencial humano, (...) los conocimientos y la experiencia para juntos trabajar por reforzar cada día más la cooperación sur-sur, sin dejar de lado los socios tradicionales del Norte, pero sí unidos para exigir a esos socios un orden mundial más equilibrado », NSE, Pamela. *ASA incluirá a Centroamérica y Caribe y creará una Secretaría ejecutiva*. La Gaceta de Guinea Ecuatorial, Malabo, n°187, p.1, 2013.

34 Constitución de la República de Guinea Ecuatorial (2011). Artículo 4. 1. "Las lenguas oficiales de la República de Guinea Ecuatorial son el español, el francés y el portugués". 2. «Se

reconocen las lenguas aborígenes como integrantes de la cultura nacional»; “El portugués será el tercer idioma oficial de la República de Guinea Ecuatorial”.

35 Arquivo da Torre do Tombo. Gaveta X, maço 11, doc.6 “a capytanya da ilha do Anno Bom a qual me não rendya cousa allguna nem ele tynha della proyeto pore star desherta, pedymdo que porquamto allguas pesoas queryam ora hyr la vyver e aproveytar a dytailha”. C’est la concession que Juan III accorda à Alvaro da Cunha sur l’île d’Annobon signée à Evora, le 19 mai 1524 que nous avons mentionnée.

36 Arquivo Histórico Ultramarino. Conselho Ultramarino, cod. 15, fol. 302. Le Roi du Portugal ordonna à Francisco Ruiz de Lima de s’assurer qu’aucun navire étranger n’accoste à Annobon pour s’approvisionner en coton.

37 Archivo General de Simancas. Estado, leg^o 2023-131 relatif à l’envoi des bateaux portugais aux îles Canaries, du Cap vert, de Principe, de Sao Tomé et d’Annobon pour se ravitailler.

38 ZAMORA LOBOCH, Miguel. *Noticia de Annobón (su geografía, historia y costumbres)*. Madrid: Papelería Madrileña, 1962, p. 22.

39 Ibidem.

40 ZAMORA SEGORBE, Armando. *Gramática descriptiva del fá d’ambô*. Vic : Ceiba, 2010 ; ROUGÉ, Jean Louis. *Dictionnaire étymologique des créoles portugais d’Afrique*. Paris : Karthala, 2004.

41 BIEGER-MERKLI, Caroline. *La Communauté des pays de langue portugaise : un espace interculturel de coopération basé sur la langue ?* Paris : l’Harmattan, 2010.

42 DARRIGOL, Adeline. *Politiques linguistiques et multiculturalisme en République de Guinée équatoriale, de la colonisation espagnole à nos jours*, thèse de Doctorat en études ibériques. Tours : Université François Rabelais de Tours, 2014, p. 510-515.

43 Le terme Ivanga vient du verbe Panga qui signifie mettre en ordre. L’objectif de cette danse rituelle est d’établir la cohésion entre les Ndowe. C’est un chef Ndowe, Avonowanga, qui a l’introduite. Elle lui est apparue sous forme de rêve.

44 La première se déroule sous les sons d’un tambour et est organisée à l’occasion des fêtes de fin d’année (Noël et Nouvel An). Elle est accompagnée de chansons satiriques, en Pidgin English, sur les événements survenus lors de l’année qui s’achève. Elle célèbre aussi le bonheur, l’amour et la mémoire des morts. Le kunki et le lenki sont exécutés pendant les mariages et les baptêmes.

45 Ley Núm. 5/2.007, de fecha 30 de octubre, por la que se modifica la ley n°14/1995, de fecha 9 de enero, reformando el Decreto-Ley sobre Educación General en Guinea Ecuatorial, dada en Malabo, a treinta días del mes de octubre del año dos mil siete, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, presidente de la República.

46 Ley Núm. 5/2.009, de fecha de 18 de mayo, por la que se reforma la Ley N°10/1.984, reguladora del poder judicial, dada en Bata, a dieciocho días del mes de mayo del año dos mil nueve, Obiang Nguema Mbasogo, presidente de la República.

47 KYMLICKA, Will. *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie du droit des minorités*, traduit de l’anglais par Patrick Savidan. Paris : Éditions La Découverte, 2001, p. 115.

48 KYMLICKA, Will. *Op.cit.*, p. 163-164.

Recebido em: 20/12/2017

Aprovado em: 07/02/2018